



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉES D'AUGE ET DU MERLERAULT

DEPARTEMENT DE L'ORNE

ARRONDISSEMENT DE MORTAGNE

DES VALLEES D'AUGE ET DU MERLERAULT

PROCES VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 15 janvier 2024

Membres en exercice :	70
Présents :	42
Pouvoirs :	5
Votants :	47
Absents :	28
Représentés :	1

Date de convocation :
Le 9 janvier 2024

Secrétaire de séance :
Mme Marie-Christine LIARD

Acte publié le :
17 janvier 2024

Le Lundi 15 janvier 2024, à vingt heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au centre socio-culturel à GACÉ, sous la présidence de Monsieur GOURDEL Sébastien, Président.

Etaient présents :

ALLAIN André	CAPLET Xavier	GRIMBERT Jean	OLIVIER Annie	STALLEGGER Pascale
AMESLANT Patrick	CHRETIEN Bernard	HAUTON Charles	PREEL Gérard	TABARD Marie-France
BIGNON Christophe	COUGE Huguette	HOORELBEKE Dominique	RAVASSE François	TANGUY Gérard
BIGOT Michel	DIF Stéphane	LAIGRE Agnès	ROBILLARD Denis	TASSUS Marie
BIGOT Philippe	FERET Jean-Pierre	LAIGRE Jean-Claude	ROBIN Jean-Marie	TRINITE Monique
BISSON François	FEREY Yvette	LAMPERIERE Emile	ROLAND Régis	ZECCA Michel
BONETTA Sylvie	GOURDEL Sébastien	LIARD Marie-Christine	ROMAIN Guy	
BOUNAB Karim	GRESSANT Martine	LOISEL NICOLEAU Chantal	ROSÉ Gérard	
BUREL Gérard	GRESSANT Matthias	NOGUES Nelly	ROUTIER Isabelle	

Pouvoirs :

M. BATREL Serge a donné pouvoir à Mme OLIVIER Annie ; M. COUSIN Michel a donné pouvoir à M. CHRETIEN Bernard ; M. FEREY Philippe a donné pouvoir à M. LAMPERIERE Emile ; M. TOUCHAIN Philippe a donné pouvoir à M. ROMAIN Guy ; M. WILLOT Guy a donné pouvoir à M. ROSE Gérard.

Etaient absents et excusés :

Mme BEAUDOIN Isabelle ; M. COUPE Jean-Luc ; Mme DENIS Marie-Laure ; M. DUVALDESTIN Didier ; M. GOURIO Alain ; Mme HERVIEUX Jeanine ; M. LAMPERIERE Alain ; M. LANGLOIS Arnaud ; M. LANGLOIS Paul ; Mme LE CALLONNEC Barbara ; M. LE FLOHIC Jean-Yves ; M. LECACHE Stéphane ; M. LELOUVIER Vincent ; M. LURSON Patrick ; Mme MORIN Amélie ; Mme NOËL Isabelle ; Mme PILLIARD Floren

Etaient représentés :

M. LAIGRE Thierry représenté par Mme TURPIN Christiane.

ORDRE DU JOUR

Le conseil communautaire, à l'unanimité
Ouï, l'exposé de Monsieur le Président
Vu le code général des collectivités territoriales
Vu l'avis favorable du Bureau

■ **Adopte** l'ordre du jour du conseil communautaire en date du 09 octobre 2023 ainsi qu'il suit

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 11 septembre 2023

- 1- Dossier OPAH
- 2- DM OM
- 3- OM assujetti redevance
- 4- Fiscalité des OM
- 5- Fongibilité des crédits
- 6- Divers

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 11 septembre 2023

Pas de validation faute de document non envoyé

1- Dossier OPAH

20231009-01– Subventions OPAH

Oui, l'exposé de Monsieur le Président

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération de l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes des Vallées d'Auge et du Merlerault en date du 22 septembre 2022 autorisant la signature de la convention OPAH 2023-2027,

Vu l'avis favorable du bureau de la CDC VAM,

Vu l'avis de la commission des finances

Vu les dossiers parvenus à la CDCVAM

Conformément aux objectifs définis dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur l'accompagnement des propriétaires occupants et bailleurs dans leurs projets de travaux énergétiques, de mise aux normes ou d'adaptation, Le Président présente les dossiers suivants :

Dossier Inhari	Operation	Nature des travaux	Montant des travaux	Subventions Anah	Subvention CDC	Prime CEE	Subvention Orne	Subvention Region
003/2023	Energie	Isolation des murs Isolation des rampants VMC Simple Hyroréglable	23 663,75 € TTC	11 125 €	Prime " Sortie de passoire thermique " 1 250 €	0	0	4 000 €
1004/2023	Energie	Isolation des murs ITI Remplacement de menuiserie extérieure	50 009 € TTC	13 750 €	Prime " Sortie de passoire thermique " 750 €	0	0	4 000 €

■ décide

- D'attribuer les subventions telles que déterminées dans le tableau ci-dessus.
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

2- DM OM

20231009-02– Décision Modificative N°1 Budget OM

Oui, l'exposé de Monsieur le Président

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis du bureau

Vu l'avis de la commission des finances

Considérant la proposition de décision modificative suivante

<u>Section de fonctionnement</u>					
Chap	Article	R/O	Fonction	Libellé	DM N°1
D					
.023	.023	O	.01	Virement à la section d'investissement	240,00
.042	6811	O	.01	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	120,00
.011	6064	R	510	Fournitures administratives	- 200,00
65	65568	R	.01	Autres contributions	100,00
65	65888	R	.01	Autres	100,00
.011	60624	R	845	Charges à caractère général	- 1 600,00
67	673	R	845	Charges spécifiques (Titres annulés)	1 600,00
Total des dépenses de fonctionnement					360,00
R					
.042	777	O	.01	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de	360
Total des recettes de fonctionnement					360,00
<u>Section d'investissement</u>					
Chap	Article	R/O	Fonction	Libellé	DM N°1
D					
.040	13913		.01	Régions	360
Total des dépenses d'investissement					360,00
R					
.021	021	O	.01	Virement de la section de fonctionnement	240,00
.040	28158	O	.01	Autres installations, matériel et outillage techniques	120,00
.040	28188	O	.01	Autres immobilisations corporelles	
Total des recettes d'investissement					360,00

■ décide

- d'adopter la décision modificative n°1 du budget OM
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

3- OM assujetti redevance

20231009-03– Redevances spéciales

Oui, l'exposé de Monsieur le Président
Vu le code général des collectivités territoriales
Vu l'avis favorable du bureau de la CDC VAM,
Vu l'avis favorable de la commission des finances

Considérant la nécessité de voter les montants de redevance pour les établissements qui y sont soumis
Considérant les montants proposés ci-dessous

	U	2023	2024
Redevance spéciale pour les salles aménagées recevant du public	M²	2,12	2,24
Redevance spéciale pour les locaux à usage commercial et industriel		304,07	320,80
Redevance spéciale pour les maisons de retraite et/ou médicalisées	lit	32,25	34,02
Redevance volontaire pour un système particulier de ramassage des cartons			

- Pour les quantités > à 1/2m3 par semaine		159,75	168,54
- Pour les autres		102,33	107,96
Enlèvement ponctuel Ordures Ménagères		226,98	239,46

Décide :

- de valider les tarifs de redevance tel que proposés
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

4- Fiscalité des OM 2024

20231009-04 – Fiscalité des OM 2024

Le Conseil communautaire, à la l'unanimité
 Oui, l'exposé de Monsieur le Président
 Vu le code général des collectivités territoriales
 Vu l'avis favorable de la commission des finances
 Vu l'avis favorable du Bureau

1- Décide de maintenir les ZONAGES DE LA TAXE ORDURE MENAGERE pour l'exercice 2024, tels que ci-après

▣ Ex-cdc Pays du camembert, des taux en fonction du service

- **Zone urbaine 2** : Vimoutiers - zone urbaine

(2 tournées en porte à porte, par semaine)

- **Zone urbaine 1** : Sap en Auge - zone urbaine

(1 tournée en porte à porte, par semaine)

- **Zone rurale unique** : Ticheville, Camembert, Les Champeaux, Crouttes, Le Renouard, Aubry le Panthou, Sap en Auge + Orville: zone rurale, Avernoes Saint Gourgon, Le Bosc Renoult, Pontchardon, Saint Aubin de Bonneval; Saint Germain d'Aunay, Fresnay le Samson, Canapville, Champosoult, Guerquesalles, Roiville, Vimoutiers : zone rurale.

(1 tournée une fois par semaine en point de regroupement)

▣ Ex-cdc de la Région de Gacé

- **Zone urbaine de Gacé**

Ramassage en Porte à Porte, 3 fois par semaine, -

- **Zone rurale de Gacé-**

○ Zone rurale de Gacé

○ Autres communes

▣ Ex-cdc des Vallées du Merlerault

- Plusieurs zones, mais avec un taux unique quelle que soit la zone et le niveau de service

2- décide d'arrêter la LISTE DES ETABLISSEMENTS EXONERES DE LA TEOM

NOM DES ENTREPRISES	Adresse	Code postal	Ville
EIRL Jean-François Letourneur - Letourneur Automobiles	Rue des Pins	61120	VIMOUTIERS
Auto Bilan Vimoutiers	Rue des Pins	61120	VIMOUTIERS
A-T-P-M ATELIER DE PRODUCTION DE MENUISERIE GEDIMAT	Rue des pins	61120	VIMOUTIERS
Ets Catherine	Rue des Pins	61120	VIMOUTIERS
Colas France - Etablissement Orne	Rue des Pommiers	61120	VIMOUTIERS
Pamco	Rue des pommiers	61120	VIMOUTIERS
CO TE NOR	3, Rue des Sorbiers	61120	VIMOUTIERS
ASK Motorsport	Rue des Pins	61120	VIMOUTIERS
Districo - Lamaison.fr (Gpe Agrial)	Rue des Erables	61120	VIMOUTIERS
Garage Trouillet	1, Impasse des Poiriers	61122	VIMOUTIERS
Incineris (horsia)	Rue des Sorbiers	61123	VIMOUTIERS
Lagusta	Rue des Pommiers	61120	VIMOUTIERS
D2L (réserves JUMBO)	Boulevard Dentu	61120	VIMOUTIERS
ECI Plastiform (SARL Locatec)	4, Rue Gérard Renault	61120	VIMOUTIERS
Levasseur couverture	5, Rue des Pommiers	61120	VIMOUTIERS
SARL Martins Constructions	4, Rue des Pruniers	61120	VIMOUTIERS
Norman	18, Rue des Pommiers	61120	VIMOUTIERS
Carrosserie Innove Peinture	1, Rue Gérard Renault	61120	VIMOUTIERS
Point P Leriche (SONEN)	La Ribaudière	61120	VIMOUTIERS
Prodiam	3, Rue Gérard Renault	61120	VIMOUTIERS
Progress Emballages Services (Rôtisseries Queniart)	Rue des Pommiers	61120	VIMOUTIERS
DMI	Rue des Pruniers	61121	VIMOUTIERS
SAU H. Lavage	7, Rue des Sorbiers	61120	VIMOUTIERS
SCI CLC Union - Magasin JUMBO	Rue du docteur Dentu	61120	VIMOUTIERS
DELF Cadres d'Art	5, Rue Gérard Renault	61120	VIMOUTIERS
L'atelier du bois de rose	8, Rue Gérard Renault	61120	VIMOUTIERS
Clinique équine Valère-Boutin	6, Rue Gérard Renault	61120	VIMOUTIERS
SO LAI PA	Les Ferettes	61120	VIMOUTIERS
VERSERON	Rue des Acacias	61120	VIMOUTIERS
VERSERON	Rue des Sorbiers	61120	VIMOUTIERS
VERSERON	Rue des Pins	61120	VIMOUTIERS
Elairgie Vimoutiers	Rue des Pruniers	61120	VIMOUTIERS

3 décide d'arrêter la liste DES SERVICES SOCIAUX ET MEDICAUX EXONERES DE LA TEOM

(Maisons de retraite et/ou hébergement ou foyers de vie) tel que ci-après :

NOM DES ENTREPRISES	Nbe lits	Adresse	Code postal	Ville
Association Audelin Lejeune- Maison de retraite	45	38 Rue du bois Besnard	61470	SAP EN AUGÉ
Les Jardins d'Asclepios- SCI La louvetière- Maladie d'alzheimer	50	Rue Eugène Foulon	61470	SAP EN AUGÉ
Association Jules Ledein- Foyer Louise Marie	56	Rue Eugène Laniel	61470	SAP EN AUGÉ
EPHAD de Vimoutiers : Résidence "la Vie"	75	Route d'Orbec	61120	VIMOUTIERS
Maison de retraite : Hopital Marescot	170	2 Rue du docteur Marescot	61120	VIMOUTIERS

ENTREPRISES SAP-EN-AUGE	Adresse	Code postal	Ville
Adiamix	Les Terriers	61470	SAP-EN-AUGE
Etablissement Lepicard	Les Terriers	61470	SAP-EN-AUGE
Agrial - Districo	Les Terriers	61470	SAP-EN-AUGE
Ets Louvel & Fils	Les Terriers	61470	SAP-EN-AUGE
EURL Dumontier	Les Terriers	61470	SAP-EN-AUGE
Scierie du Sap - David Heaver	Les Terriers	61470	SAP-EN-AUGE
Philippe Laurent	Les Terriers	61470	SAP-EN-AUGE
Monsieur Mickael Claes	Les Terriers	61470	SAP-EN-AUGE
SLEB	Les Terriers	61470	SAP-EN-AUGE
Canu Robert	Les Terriers	61470	SAP-EN-AUGE
Auto lavage Louvel	Les Terriers	61470	SAP-EN-AUGE
ENTREPRISES HORS ZA	Adresse	Code postal	Ville
<u>Vimoutiers</u>			
SAS Romain (M. Bricolage)	Rue du Perré	61120	VIMOUTIERS
SCI de la Vallée (3 fois)		61120	VIMOUTIERS
* ACI	Bvd Dentu	61120	VIMOUTIERS
* ACI	Bvd Dentu	61120	VIMOUTIERS
* Martin fermetures	Bvd Dentu	61120	VIMOUTIERS
ACI	7 rue du docteur schwei	61120	VIMOUTIERS
<u>Guerquesalles</u>			
Ets ALFALFA	Château Vimer	61120	GUERQUESALLES
A'GRAP	Château Vimer	61120	GUERQUESALLES
<u>Le Sap</u>			
Le matériel Normand	4, Rue de la Verette	61470	SAP EN AUGE
Ets Guillard SARL	11, Rue Eugène Foulon	61470	SAP EN AUGE
Beaulieu (M. Beder)	1, Rue Hubert Laniel	61470	SAP EN AUGE
SARL Garage Mathien	2, Rue Eugène Foulon	61470	SAP EN AUGE
Besnier JérémY	Les Champs	61470	SAP EN AUGE

4 arrête la liste des ETABLISSEMENTS PARTICULIERS exonérés de la TEOM

NOM DES ENTREPRISES	Adresse	Code postal	Ville
Site bouddhiste d'Aubry le Panthou (Vajradhara-Ling)	Domaine du château d'osmont	61120	AUBRY LE PANTHOU
Salles des communes recevant du public ou gérées par des associations communales			

5 décide de maintenir le PLAFONNEMENT DE LA VALEUR LOCATIVE DES BIENS PASSIBLES DE LA TEOM
tel que le prévoit l'article 1522 du code général des impôts.

le seuil de plafonnement est fixé à **2.50** fois la valeur locative moyenne

d'autoriser le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

5- Fongibilité des crédits

Le Conseil communautaire, à la l'unanimité
Oui, l'exposé de Monsieur le Président
Vu le code général des collectivités territoriales
Vu l'avis favorable de la commission des finances
Vu l'avis favorable du Bureau

- › L'instruction comptable et budgétaire M 57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil de déléguer au Président de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).
- › Dans ce cas, le Président en informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance.
- › Cette disposition permettrait notamment d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitres opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements.
- › Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.
- › Un tableau retraçant ces mouvements serait alors présenté au Conseil communautaire le plus proche, dans les mêmes conditions que les décisions prises par le Président en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT.

Décide :

- d'autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- De valider l'application de cette disposition pour le budget de la CDC et pour tous les budgets soumis à l'instruction budgétaire et comptable M 57.
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

6- Divers

Intervention de M. Karim BOUNAB, concernant le recensement des friches EPFN, sur la CDCVAM.
M. Sébastien GOURDEL informe que chaque mètre carré de friche pourra être transféré en ZAN, dans le cadre de la renaturation.
M. Karim BOUNAB précise que c'est donc un moyen de développement.

Mme Chantal Nicoleau interroge sur le recensement des zones prioritaires pour le développement des entreprises, cela sera-t-il fait seul ou en concertation ?
M. sébastien GOURDEL indique que cela sera fait dans le PLUi après le 31 décembre 2023, les services de la CDCVAM se renseignent.

25/11/2023 : convention avec les conseillers municipaux à Echauffour sur le thème de l'énergie

27/10/2023 : Visite du centre d'enfouissement à Ventes-de-Bourses

L'autorité territoriale,

- **certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes qui seront affichés ce jour au siège de la collectivité**
- **informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen 3, rue Arthur le Duc, 14000 Caen, ou par télérecours sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'Etat.**

Fin de séance : 21h20